



Etat de Vaud
Département des infrastructures
Service des routes

Date	Dessin	Echelle	N° Plan
23.05.2007	TH	1:10'000	347-2

**Délimitation des traversées de localité
selon panneaux d'entrée (PEL)**

La Tour-de-Peilz

Axe	PR	Dist.	PR	Dist.	Longueur
5100	1925 +	58.70	au 2175 +	65.10	= 2'499.85
5112	0 +	1146.80	au 250 +	165.50	= 1'530.60
5114	0 +	13.15	au 125 +	213.80	= 1'456.95
-	- +	-	au - +	-	- = -
-	- +	-	au - +	-	- = -
-	- +	-	au - +	-	- = -
-	- +	-	au - +	-	- = -
-	- +	-	au - +	-	- = -
-	- +	-	au - +	-	- = -
-	- +	-	au - +	-	- = -

Total traversée de localité en m' 5'487.40

Remarque :

axe 5100 RC 780a
La limite de traversée La Tour-de-Peilz correspond à la limite territoriale La Tour-de-Peilz / Montreux (PR 2175 + 65.10)

axe 5112 RC 740c
La limite de traversée La Tour-de-Peilz correspond à la limite territoriale La Tour-de-Peilz / Blonay (PR 250 + 165.50)

axe 5114 RC 737d
La limite de traversée La Tour-de-Peilz correspond à la limite territoriale La Tour-de-Peilz / Montreux (PR 125 + 213.80)

Route cantonale

- hors traversée de localité
- en traversée de localité

Système de repérage de base

- Point de repère intermédiaire
- Point de repère début et fin d'axe

